

HENDAYE, le 26 mars 2019

OBJET : AMENAGEMENT DU BAS QUARTIER
VOS REF. :
NOS REF. : 40.19 – PR / BC
AFFAIRE SUIVIE PAR : Pascale ROULON

Madame, Monsieur,

Depuis quelques temps déjà, quelques habitants du Bas Quartier se sont manifestés puis structurés en association pour porter leurs demandes, interrogations et projets.

Une première phase de travaux a permis en 2016 de réorganiser le rond-point Pellet en apaisant la circulation et sécurisant les traversées piétonnes et cycles périphériques.

Dans un second temps le dialogue s'est poursuivi avec de nouvelles demandes portant sur la "sécurisation" de l'accès aux deux commerces pour lequel des comportements abusifs étaient constatés régulièrement. Des échanges constructifs ont permis d'établir que la nécessaire conciliation entre le statut de voie de liaison Ville haute / Ville basse et accès à la zone loisirs et le respect des non-automobilistes devait être la priorité au cœur de tout projet.

C'est pourquoi, les services ont élaboré un projet qui prend en compte ces enjeux et sur lequel je vous propose de nous réunir le **mercredi 10 avril 2019 à 18h Salle du Conseil Municipal**.

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Asien Cordialement.

Le Maire,
1^{er} vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,



Kotte ECENARRO

HENDAYE, le 26 mars 2019

OBJET : AMENAGEMENT DU BAS QUARTIER
VOS REF. :
NOS REF. : 40.19 – PR / BC
AFFAIRE SUIVIE PAR : Pascale ROULON

Madame, Monsieur,

Depuis quelques temps déjà, quelques habitants du Bas Quartier se sont manifestés puis structurés en association pour porter leurs demandes, interrogations et projets.

Une première phase de travaux a permis en 2016 de réorganiser le rond-point Pellet en apaisant la circulation et sécurisant les traversées piétonnes et cycles périphériques.

Dans un second temps le dialogue s'est poursuivi avec de nouvelles demandes portant sur la "sécurisation" de l'accès aux deux commerces pour lequel des comportements abusifs étaient constatés régulièrement. Des échanges constructifs ont permis d'établir que la nécessaire conciliation entre le statut de voie de liaison Ville haute / Ville basse et accès à la zone loisirs et le respect des non-automobilistes devait être la priorité au cœur de tout projet.

C'est pourquoi, les services ont élaboré un projet qui prend en compte ces enjeux et sur lequel je vous propose de nous réunir le **mercredi 10 avril 2019 à 18h Salle du Conseil Municipal**.

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Asien Cordialement.

Le Maire,
1^{er} vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,



Kotte ECENARRO